# Jean-Baptiste André Godin au directeur-gérant de la Société anonyme des hauts-fourneaux, usines et charbonnages de Marcinelle et Couillet, 24 mai 1849

**Auteur·e : Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888)**

## Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

2 Fichier(s)

## Les relations du document

**Collection Correspondant.e.s**

Dulait *est cité(e) dans cette lettre*
Société anonyme des hauts-fourneaux, usines et charbonnages de Marcinelle et Couillet *est destinataire de cette lettre*

Afficher la visualisation des relations de la notice.

## Informations sur le document source

CoteFG 15 (2)
Collation2 p. (338, 339)
Nature du documentCopie manuscrite
Lieu de conservationBibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris

## Citer cette page

Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888), Jean-Baptiste André Godin au directeur-gérant de la Société anonyme des hauts-fourneaux, usines et charbonnages de Marcinelle et Couillet, 24 mai 1849, Équipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle) consulté le 22/11/2025 sur la plate-forme EMAN : https://eman-archives.org/Famililettres/items/show/26983

Fichier issu d'une page EMAN : http://eman-archives.org/Famililettres/items/show/26983?context=pdf

# Informations sur l'édition numérique

ÉditeurÉquipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)
DroitsFamilistère de Guise et Bibliothèque centrale du CNAM ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle). Licence Creative Commons Attribution – Partage à l'Identique 3.0 (CC BY-SA 3.0 FR).

# Présentation

Auteur·eGodin, Jean-Baptiste André (1817-1888)
Date de rédaction24 mai 1849
Lieu de rédactionGuise (Aisne)
DestinataireSociété anonyme des hauts-fourneaux, usines et charbonnages de Marcinelle et Couillet
Lieu de destinationCouillet (Belgique)

# Description

RésuméApprovisionnement en fonte des Fonderies et manufactures Godin-Lemaire. Godin récapitule l'historique de ses commandes de fonte aux hauts-fourneaux de Couillet : Godin a acheté de la fonte en septembre 1848 que les hauts-fourneaux n'ont pas pu ou voulu livrer et il a été contraint d'en acheter à 1,50 F et 2 F au-dessus du prix convenu et a dû faire chômer ses ateliers ; au début d'avril 1849, Dulait l'informe que les hauts-fourneaux ne peuvent lui fournir la fonte et lui propose 500 F de dommages et intérêts ; Godin est amené à acheter ailleurs 100 tonnes de fonte qui sont en déchargement ; il indique ne plus avoir besoin de la fonte de Couillet ; il n'entend pas la mettre en magasin pour l'utiliser plus tard car le prix de la fonte est en train de baisser. Godin souhaite s'en tenir à la proposition de Dulait de dédommagement de son préjudice pour cause de non livraison. Si cette proposition était considérée comme non avenue, Godin avertit qu'il saisirait les tribunaux.

# Mots-clés

Conflit, Finances d'entreprise, Fonderies et manufactures "Godin", Fonte, Transport de marchandises
Personnes citéesDulait [monsieur]

# Informations biographiques sur les correspondant·es et les personnes citées

NomDulait
GenreHomme
Pays d'origineInconnu
ActivitéIndustrie (grande)
BiographieDirecteur des hauts-fourneaux de Strépy-Bracquegnies (Belgique) dans la seconde moitié du XIXe siècle.

NomSociété anonyme des hauts-fourneaux, usines et charbonnages de Marcinelle et Couillet
GenreNon pertinent
Pays d'origineBelgique
ActivitéIndustrie (grande)
BiographieSociété créée en 1835 pour exploiter des hauts-fourneaux à Couillet (Charleroi, Belgique).
Notice créée par Équipe du projet FamiliLettres Notice créée le 29/06/2022
Dernière modification le 26/04/2023

Fichier issu d'une page EMAN : http://eman-archives.org/Famililettres/items/show/26983?context=pdf

dernier je viens vous prier de terminer cette affaire soit en me payant le montant de l'objet qui est de fr 95 ou en en faisant la livraison à M Gauchet en lui tenant compte de l'avarie

je compte sur ce loyal arrangement de votre part faute de quoi je me verrais contraint de presser M Gauchet d'exercer des poursuites contre la compagnie

agréez

couillet
mai 24

Monsieur Le Directeur Gerant
vous me dites des Rts fourneaux
il convient avant tout Monsieur d'agir avec loyauté je désire vivement que nous nous trouvions sur ce terrain pour cela il faut M tacher de comprendre, je vous ai achité en 7bre 1848 des fontes vous n'avez pas pu ou vous n'avez pas voulu me les livrer j'ai été obligé d'en acheter à 1 franc 50 et 2 frans au dessus du prix convenu cela après avoir laissé chommer mes ateliers et après bien des courses dont je n'étais pas cause étant-à la des préjudices au commencement d'avril 1849 vous me faites déclarer par monsieur Dutail que vous ne pouvez ~~[illegible]~~ me fournir et il me propose 500 francs à titre de dommages et intérêts il y avait suivant vous préjudice alors ne pouvant plus compter sur vos fontes j'en ai acheté ~~[illegible]~~ mille Kilog qui sont en déchargement en ce moment aussitôt vous m'offrez les votres cela se conçoit

franchement je n'en ai pas besoin vous le savez et si je me décide à mettre vos fontes en magasin le pourrais-je faire aux mêmes conditions que si c'était pour les consommer

dautant plus quil ya baisse en ce moment dans le prix des fontes. et la baisse actuelle des prix m'a-t-elle empeché dêtre obligé dacheter plus cher en dautre temps il y aurait donc triple prejudice je crois quil est plus court de sen tenir a celui que vous mavez causé par absence de livraison si les pourparlers que jai eus avec M. dutaits sont considérés par vous comme non avenus il ny aura dautre moyen de vider cette affaire que devant le tribunal je désire vivement que vous soyez assez juste pour éviter ce conflit

veuillez agréer M. mes salutations

couillet 29

Monsieur le Gérant des hauts fourneaux

javais renoncé a faire aucune affaire avec votre société quand votre voyageur est venu me faire de nouvelles instances en me faisant remarquer que les désagrements que javais dya eu avec votre établissement ne pouvaient être raisonnablement imputés au ~~nouveau~~ personnel entièrement nouveau qui en avait repris la direction. je fus donc engagé dans une nouvelle affaire que vous désirez terminer aujourd'hui par une insulte a ma délicatesse

je n'userai pas de représaille mais sachez que sans vouloir exploiter la circonstance de retard il nentre pas plus dans ma pensée de vous laisser la facilité de me refuser la M. dise que vous devez me livrer quand elle est a un prix élevé pour me loffrir quand les prix sont baissés et que votre